

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 décembre 2020**

**Objet**

**Adhésion à un  
groupement de  
commandes pour  
l'achat de  
fournitures et de  
petits  
équipements du  
bureau – Décision**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
Mme CHEVAUCHERIE –M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX –  
Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL –  
M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF –  
Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – M. SINSOU –  
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL  
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

**Absent :**

**Mme SABI  
M. ASFOR**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des

groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de petits équipements de bureau permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Bordeaux Métropole propose donc la création d'un groupement de commandes avec les villes d'Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Floirac, Mérignac, les centres communaux d'action sociale de Bègles, Bordeaux, Mérignac et le centre social et culturel de Bègles, en matière de fournitures et petits équipements de bureau, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement conformément aux dispositions du code de la commande publique susvisé.

Ce groupement est constitué pour le domaine de l'achat de fournitures et petits équipements de bureau, qui pourra entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser la création de ce groupement de commandes et d'y adhérer.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 24 novembre 2020 ;

Considérant que la commune de Floirac a des besoins en matière de fourniture de consommables et petits équipements de bureau ;

Considérant qu'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de petits équipements du bureau entre Bordeaux Métropole et les villes d'Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Floirac, Mérignac, les centres communaux d'action sociale de Bègles, Bordeaux, Mérignac et le centre social et culturel de Bègles, devrait permettre par effet de seuil de faire bénéficier les membres de conditions économiques communes avantageuses et d'une optimisation du service ;

Considérant que Bordeaux Métropole propose d'adhérer à un groupement de commandes concernant l'achat de consommables et petits équipements de bureau.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**ADHERE** à ce groupement de commandes ;

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**AUTORISE** le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive ;

**AUTORISE** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres, ou leurs avenants, à intervenir pour le compte de la Commune.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020**

Nombre de votants : 31  
Suffrages exprimés : 31  
    Pour : 31  
    Contre :  
    Abstention :



*Le Maire,*